

République française
GIRONDE
SAINT AUBIN DE BRANNE - Commune

Séance du vendredi 13 septembre 2024

Membres en exercice : 10

Nb de présents : 8
Nb de représentés : 1
Nb de vote exprimés : 9
Nb de vote pour : 9
Nb de vote contre : 0
Nb d'abstention : 0

treize septembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal LABRO,
Date de la convocation: 28/08/2024

Présents : Pascal LABRO, Robert FAURE, Laurent
BEREAU, Xavier BLOND, David PATEAU, Jérémy
CUSSEAU, Sarah BRUNELLOT, Dominique PEYTOUREAU

Représentés : Marie MIRAMON représentée par Robert
FAURE

Excusés :

Absents : Quitterie DUCLOT

Secrétaire de séance : Laurent BEREAU

**Objet : PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA DESTRUCTION DES
NIDS DE FRELONS ASIATIQUES - DE_2024_09_06**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Aubin de Branne s'est engagée dans une
démarche de sauvegarde des abeilles et de protection durable de la biodiversité. En vue de la
lutte contre le frelon asiatique, principal prédateur de l'abeille, Monsieur le Maire propose que la
mairie prenne en charge à hauteur de 50% les factures de destruction de nids de frelons
signalés par les administrés sur la commune.

La procédure sera la suivante :

- Déclaration de la découverte de nids de frelons asiatiques auprès du secrétariat de la mairie
- Etablissement d'un protocole d'action décidé par un représentant de la mairie, en accord
avec le propriétaire et/ou l'exploitant du site
- Facturation de l'intervention à hauteur de 50% à la mairie et à hauteur de 50% au
pétitionnaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De prendre en charge 50% des factures de destructions de nids de frelons asiatiques signalés
par les habitants de la commune de Saint Aubin de Branne
- La mise en place de la procédure détaillée plus haut

Fait les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Pascal LABRO

